



**CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI**  
23, rue de l'Évêché Ouest, suite 200  
Rimouski Qc G5L 4H4  
Tél. : 418 724-5154, poste 220  
Télec. : 418 725-4567  
Courriel : [info@cbrr.org](mailto:info@cbrr.org)  
Site Internet : [www.cbrr.org](http://www.cbrr.org)

## **COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate**

### **Le Conseil de bassin de la rivière Rimouski dépose son Plan directeur de l'eau**

**Rimouski, le 29 juin 2009** – Le président du Conseil de bassin de la rivière Rimouski (CBRR), M. Anselme Gagné, est extrêmement fier d'annoncer le dépôt du Plan directeur de l'eau (PDE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).

« C'est un premier PDE pour nous, mais aussi un premier au Bas-Saint-Laurent, car depuis l'arrivée de la Politique nationale de l'eau à l'automne 2002, aucun autre plan directeur de l'eau de la région, respectant le cadre de référence, n'a été déposé », souligne M. Gagné.

Ce document est la somme d'un travail considérable et du consensus local. Pour le produire, plusieurs étapes importantes du cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ont été franchies :

1. l'analyse du bassin versant (portait et diagnostic);
2. la détermination des enjeux et des orientations;
3. la détermination des objectifs et choix des indicateurs;
4. l'élaboration d'un plan d'action.

Durant ce cycle, qui a débuté en 2001, chaque étape a fait l'objet, et ce, à trois reprises, d'une consultation publique afin de s'assurer de recevoir l'assentiment de tous (organismes, membres de la Table de concertation et population), le but étant que le PDE informe par le portrait et les faits saillants et reflète les préoccupations et les priorités d'actions de tous les acteurs de l'eau (gens qui vivent, se récréent et travaillent sur ce territoire naturel où l'eau est le point commun).

M. Gagné se dit très heureux de soumettre ce PDE qui est l'aboutissement de nombreuses heures de recherches scientifiques, de multiples rencontres entre les différents intervenants du milieu et la population. « Ce PDE est le fruit de la concertation et le résultat de la volonté des gens à faire en sorte qu'ils puissent bénéficier le plus longtemps possible d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour eux et les générations futures », souligne-t-il.

La prochaine étape est la mise en œuvre du plan d'action. Cette mise en œuvre se fera après l'assentiment final du PDE par le MDDEP. Au cours des prochains mois, le Ministère soumettra ce document à un comité interministériel, pour approbation finale. Le CBRR pourra alors établir des contrats de bassin avec les maîtres d'œuvre ciblés dans le plan d'action et mettre en œuvre les actions choisies. « C'est un pas majeur vers une

prise en main local de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant », note M. Gagné.

L'expérience acquise par le CBRR dans l'élaboration de ce document sera très profitable pour le nouvel organisme de bassin versant (OBV) qui verra le jour à l'automne. Cet OBV aura comme principal mandat d'élaborer un PDE pour l'ensemble du nouveau territoire qui couvre les bassins versants Des Trois-Pistoles jusqu'à Des Grands Méchins. « Nous sommes très confiants que la production d'un tel ouvrage respectera un échéancier plus court tout en offrant une aussi grande qualité », précise M. Gagné.

La production de ce PDE n'aurait pu être possible sans la participation et le temps précieux que tous les partenaires, la permanence et l'équipe de bénévoles ont investis, ceci pour faire de ce document le reflet d'une volonté à préserver cette ressource inestimable qu'est l'eau. Nous les en remercions sincèrement, de conclure M. Gagné.

- 30 -

**Informations :** Anselme Gagné  
Président  
418) 724-5154, poste 220  
[info@cbrr.org](mailto:info@cbrr.org)

**Source :** Nathalie Charest  
Agente de communication  
et assistante à la direction  
[info@cbrr.org](mailto:info@cbrr.org)